

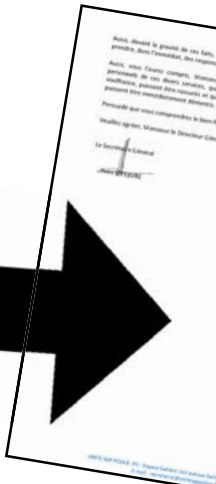
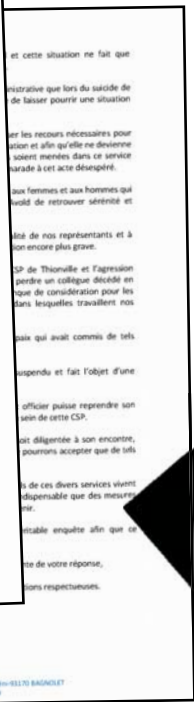


FREYMING MERLEBACH UNE LIBERTÉ DE PAROLE AVÉRÉE

Depuis des mois, les personnels du département de la Moselle exercent leurs missions dans des situations de souffrance au travail importante **sans aucune réaction de leur hiérarchie.**

Soucieux de leur bien-être et de meilleures conditions travail, **UNITÉ SGP POLICE** ne pouvait laisser faire et a obtenu la tenue d'un CHSCT extraordinaire.

Aujourd'hui, suite aux propos attribués par la presse au D.D.S.P. de Moselle, **UNITÉ SGP POLICE** saisit à nouveau le D.G.P.N. sur les conséquences du déplacement de l'un des responsables du service qui semble apparaître comme une promotion.



Contrairement aux autres organisations, **UNITÉ SGP POLICE** ne partage pas la parole avec les officiers et commissaires dans sa confédération et peut donc jouir d'une totale liberté de parole et d'actions.

UNITÉ SGP POLICE, le syndicat pour les Gradés, Gardiens et Adjoints de Sécurité !



On ne lâche rien !

www.unitesgppolice.com - 06/02/2018



Bagnolet, le 28 janvier 2018

Référence : YL/DGPN/n°018

Monsieur Eric MORVAN

Directeur Général de la Police Nationale
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Directeur Général,

C'est dans un contexte particulier que je suis contraint d'attirer votre attention sur la situation des personnels de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la MOSELLE (57).

En effet, depuis des mois, voire quelques années, les fonctionnaires de police exerçant au sein de ce département vivent, pour la majorité, une véritable situation de souffrance au travail.

Cette situation que nos représentants départementaux et régionaux ont soulignée à plusieurs reprises, n'a connu aucune amélioration et aucune mesure significative n'a été prise, malgré les nombreuses alertes, en faveur d'une amélioration des conditions de vie et de travail des agents.

Malgré ces différentes saisines, rien n'a changé, pour arriver au drame que vous connaissez, le suicide notre collègue Hervé HINSCHBERGER de la CSP de Freyming-Merlebach/Saint-Avold.

Même si les causes d'un suicide sont souvent la combinaison de plusieurs facteurs, professionnels, personnels, émotionnels et psychologiques, il apparait clairement que les raisons d'ordre professionnel semblent en être les raisons principales.

En effet, bien qu'avisé par notre représentant sur l'état de notre collègue, désigné à tort par une minorité comme étant à l'origine d'une procédure administrative diligentée au sein du service, et sur l'ambiance nauséabonde et inqualifiable du commissariat de Freyming-Merlebach/Saint-Avold, la hiérarchie locale n'a fait que minimiser le problème existant.

Plus grave, cette dernière allait jusqu'à déplacer notre collègue de son service pour le mettre à la tête de la brigade où il avait été mis à l'index par certains collègues.

Le laxisme et les décisions inconcevables et incompréhensibles de cette hiérarchie, qui était bien au fait des problèmes de ce commissariat, montrent à quel point celle-ci a été défailante et n'a pas pris acte de la gravité de ces décisions qui ont conduit, malheureusement à ce que notre collègue mette fin à ses jours le dimanche 22 janvier dernier.

Comme je vous l'ai indiqué précédemment, si la situation du département de la MOSELLE est problématique, celle de la Circonscription de Freyming-Merlebach/Saint-Avold l'est plus encore.

.../...

Aujourd'hui, ce sont 25 fonctionnaires qui sont en arrêt de travail et cette situation ne fait que s'aggraver tant les personnels sont en situation de souffrance au travail.

L'attitude et les postures de cette hiérarchie, tant dans l'enquête administrative que lors du suicide de notre collègue montre à quel point, elle n'a eu qu'un seul souci, celle de laisser pourrir une situation tendue et dangereuse.

Aussi, s'il appartiendra à la famille de notre défunt collègue de déposer les recours nécessaires pour obtenir les réponses à son geste dramatique, devant l'urgence de la situation et afin qu'elle ne devienne plus dramatique encore, je vous demande que de véritables enquêtes soient menées dans ce service tant sur le commandement que sur les raisons qui ont conduit notre camarade à cet acte désespéré.

Des mesures immédiates doivent également être prises pour permettre aux femmes et aux hommes qui composent l'effectif du commissariat de Freyming-Merlebach/Saint-Avold de retrouver sérénité et confiance.

Les personnels sont aujourd'hui à bout de souffle et il tient à la qualité de nos représentants et à l'écoute qu'ils leur apportent que nous n'ayons pas à déplorer une situation encore plus grave.

De même, les faits qui se sont déroulés le 27 janvier dernier à la CSP de Thionville et l'agression physique d'un fonctionnaire par l'un des officiers alors qu'il venait de perdre un collègue décédé en service la veille d'un arrêt cardiaque, met en exergue, au-delà du manque de considération pour les personnels, les difficultés existantes et les conditions désastreuses dans lesquelles travaillent nos collègues.

Je n'ose imaginer ce qu'il serait advenu si c'était un gardien de la paix qui avait commis de tels agissements.

Sans doute aurait-il été soumis à l'éthylotest, mis en garde-à-vue, suspendu et fait l'objet d'une procédure disciplinaire et d'un déplacement d'office.

Aussi, devant la gravité de ces faits, il me paraît inconcevable que cet officier puisse reprendre son service ce lundi et assurer à nouveau des missions de commandement au sein de cette CSP.

S'il ne m'appartient pas de demander qu'une procédure disciplinaire soit diligentée à son encontre, vous comprendrez aisément, Monsieur le Directeur Général, que nous ne pourrions accepter que de tels actes fassent l'objet de simples mesurées.

Aussi, vous l'aurez compris, Monsieur le Directeur Général, les personnels de ces divers services vivent et travaillent dans une situation de grande souffrance et il me paraît indispensable que des mesures soient prises, en urgence, pour éviter tout autre drame qui pourrait survenir.

Ces mesures d'urgence devront bien entendu être suivies d'une véritable enquête afin que ce département et ces divers services retrouvent toute leur sérénité.

Persuadé que vous comprendrez le bien-fondé de ma requête et en l'attente de votre réponse,

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général

Yves LEFEBVRE

Bagnolet, le 6 février 2018

Référence : YL/DGPN/n°022

Monsieur Eric MORVAN

Directeur Général de la Police Nationale
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Directeur Général,

Le 28 janvier dernier, je vous faisais part des conditions de travail particulières dans lesquelles travaillaient les personnels de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la MOSELLE (57) et plus particulièrement de la véritable souffrance au travail qu'ils connaissaient.

Cette situation avait conduit au drame que vous connaissez, le suicide notre collègue Hervé HINSCHBERGER de la CSP de Freyming-Merlebach/Saint-Avold.

Au travers de mon courrier, je vous demandais que, devant la gravité de la situation dans ce département, des mesures soient immédiatement prises.

A l'échelon local, mon équipe départementale obtenait en urgence la réunion d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Il appert que suite aux événements précités, vous preniez sans délai des mesures au travers d'une saisine de l'Inspection Générale de la Police Nationale et de l'annonce d'un déplacement des deux officiers responsables de ce service.

Si nous pensions que cette décision pouvait permettre d'apaiser une situation particulièrement tendue, les propos du Directeur départemental de la Sécurité Publique, relayés par les médias et les réseaux sociaux conduisent à la situation inverse.

En effet, si ces intentions annonçant un déplacement de l'un des responsables au titre de ce qui apparaît plus comme une promotion, s'avéraient confirmés, vous pourriez comprendre que les personnels ne manqueraient pas de réagir.

.../...

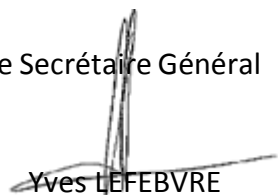
Aussi, devant la gravité de ces faits, il me paraît inconcevable que ces responsables puissent prendre, dans l'immédiat, des responsabilités plus importantes.

Aussi, vous l'aurez compris, Monsieur le Directeur Général, il est indispensable que les personnels de ces divers services, qui vivent et travaillent dans cette situation de grande souffrance, puissent être rassurés et que les propos attribués dans la presse à Monsieur NIEL puissent être immédiatement démentis.

Persuadé que vous comprendrez le bien-fondé de ma requête et en l'attente de votre réponse,

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves LEFEBVRE', written over a horizontal line.

Yves LEFEBVRE